

CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Bulletin Municipal

N° 53 - Octobre 2013

Directeur de Publication : P. Molland - Comité de rédaction : C. Germain - A. Cangélosi - R. Vettoretti - Imprimerie De Rudder

PRENDRE EN COMPTE LES REALITES...

en matière d'alimentation en eau potable, comme pour toute autre chose !

Depuis des décennies, **l'alimentation en eau potable** de la commune est réalisée à partir d'un captage unique dans la nappe de la partie basse du village. Cette nappe est abondante et a toujours permis d'assurer les prélèvements de la commune ; l'eau a une qualité convenable - encore qu'un peu trop chargée en calcaire !

La tarification pratiquée est fondée sur le fait que la quantité prélevée n'a jamais posé de problème : le prix au m³ diminue avec la quantité consommée - les *gros consommateurs* contribuant plus significativement que les *petits* à la couverture des coûts de maintenance et d'investissement.

Mais l'unicité du captage n'est pas sans risque pour la continuité de l'approvisionnement : la preuve a été apportée par la pollution par l'**ETBE** (*éther éthyle tertibutyle*) qui a conduit au cours de l'été 2011 à interrompre l'alimentation et à distribuer de l'eau en bouteilles.

Même si pareil évènement ne s'était jamais produit depuis la mise en service du captage, le Conseil Municipal a sérieusement pris en compte cette réalité, en :

- réalisant d'abord, en urgence, un raccordement de la station de pompage au réseau du Syndicat Durance-Ventoux, depuis le Thor

- demandant aujourd'hui l'adhésion de la commune à ce Syndicat, en remplacement de l'actuel affermage.

Le Syndicat Durance-Ventoux comprend 27 communes dans la partie Est du département ; il dispose d'une ressource en eau garantie par plusieurs captages et distribue de l'eau de très bonne qualité. L'accueil qu'il a réservé à la demande de Châteauneuf de Gadagne a été favorable et les conditions techniques et financières qu'il propose sont très acceptables.

Ces conditions nous permettront notamment de nous mettre à l'heure en matière de tarification : l'eau n'est plus, en effet, la *res nullius** qu'elle a été depuis des

siècles et la sagesse veut que désormais, la cession de ce bien (dont la ressource ne peut plus être considérée comme infinie) se fasse à des tarifs croissant avec la quantité consommée. Et à cet égard, sous peine de sanctions, notre commune serait obligée de modifier sa tarification dans ce sens, si elle prolongeait son actuel affermage !

Ceci dit, un *gros consommateur* peut facilement réduire - voire annuler l'augmentation de la charge que lui imposera le nouveau tarif : il lui suffit, par exemple, de réduire sa consommation de 12 à 15% pour que ses 250 m³ ne lui coûtent pas plus cher dans le futur système, qu'aujourd'hui ses 300 m³. Et pareille économie de la quantité consommée peut être facile-

ment réalisée sans gêne réelle pour l'utilisateur.

Au surplus, l'adhésion permettra d'éviter la **stérilisation des terrains** qu'aurait nécessité l'extension du périmètre de protection du captage, pour approvisionner le prélèvement dans la nappe afin d'alimenter une population qui dépasse désormais



3200 habitants.

Donc en permettant d'espérer de nouvelles activités dans cette partie du village, qui créeront de l'emploi et procureront des ressources publiques.

Adhérer au Syndicat Durance-Ventoux, c'est à la fois :

- assurer la sécurité de l'alimentation de la Commune et renforcer celle du Syndicat en conservant, pour un éventuel secours, notre captage à son potentiel actuel

- permettre à nos résidents de bénéficier d'une eau de meilleure qualité

- pratiquer une tarification respectant la valeur environnementale de l'eau, sans entraîner de charges excessives pour les *gros consommateurs*.

C'est donc bien prendre en compte les réalités d'aujourd'hui et même de demain.

Jean CHAPON
Conseiller Municipal



(* En droit : Chose sans maître - NDLR)

AGENDA D'OCTOBRE

1	GRETA <i>Permanence mensuelle</i>
4	MEDIATHEQUE <i>Exposition Camille Claudel</i>
5	AKWABA <i>Soirée reggae</i>
6	AFM <i>Randonnée pédestre</i>
	PIMPRENELLES <i>Jardin d'automne</i>
9	LA STRADA <i>Camille Claudel 1915</i>
10	ACCOMPAGNEMENT ET REPIT <i>Intervention du Dr Michel</i>
12/13	MAIRIE <i>Opération Brioches</i>
13	MUSICALES ARBOUSIERE <i>Violon - Violoncelle</i>
16	MEDIATHEQUE <i>Conférence de M. Deveaux</i>
19	AKWABA <i>Atelier d'Éveil Musical</i>
	EGLISE <i>Concert de chorales</i>
	FOYER RURAL <i>La Nuit du Folc</i>
26	LI BON VIVÈNT <i>Sortie à Penedis</i>
	AKWABA <i>Soirée soul / hip hop</i>
28	AKWABA <i>Clowns d'Automne, Cirque Divers</i>

LA PENSEE DU MOIS

Il est facile d'obtenir tout ce que vous désirez, pourvu que vous commenciez par apprendre à vous passer de ce que vous ne pouvez obtenir.

Elbert Hubbard

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2013

Création de poste suite à une modification de temps de travail : Conformément à la réglementation, la modification du temps de travail d'un agent supérieure à 10 % est assimilée à une suppression de poste et nécessite qu'un **nouveau poste soit créé** pour prendre en compte la nouvelle quotité de travail. La suppression du poste précédemment occupé sera soumise à l'avis du C.T.P. en fin d'année. Au vu de ces éléments, il créé le poste d'Adjoint technique de 1^{re} classe à temps non complet avec une quotité de travail de 22,05/35^{ème}.

Prix et qualité des services d'eau potable et d'assainissement : Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable et d'assainissement, est un document qui permet d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'améliorer sa gestion.

Il comporte 5 parties : *Caractérisation technique du service, tarification et recettes du service, indicateurs de performance, financement des investissements, actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.*

L'intérêt du RPQS, outre d'informer les usagers sur le service, est un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance. Le Conseil a approuvé ces rapports.

Agrément au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire

La loi de finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire, dont notre commune peut bénéficier, à condition d'en solliciter l'agrément et de motiver sa demande.

Ce dispositif d'aide vise à développer l'investissement dans les logements intermédiaires neufs, avec des loyers accessibles aux foyers modestes. Il s'adresse à tous les contribuables français qui

acquièrent entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016, un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement destiné à la location et dont les caractéristiques thermiques et la performance énergétique sont conformes à la réglementation en vigueur. Les investisseurs bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu de 18 % répartie sur une durée de 9 ans. En contrepartie, les loyers sont plafonnés et inférieurs de 20 % aux loyers du marché.

Or, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le diagnostic de territoire a mis en évidence que la taille des ménages diminue, ce qui génère un accroissement des demandes de logements. Le parc de logements actuel est déséquilibré et il est majoritairement constitué de maisons individuelles (86,3 %) et de grands logements. Le diagnostic conclut à la nécessité d'augmenter la part du logement locatif afin de répondre à la demande et d'inverser la tendance au vieillissement de la population. Enfin, les besoins en logements sociaux sont nombreux et le diagnostic souligne que la commune doit se préoccuper de proposer une offre de logement diversifiée sur son territoire répondant aux besoins de toutes les catégories de population et notamment des jeunes ménages.

Au vu de ces éléments, le Préfet de Région sera sollicité afin d'obtenir un agrément permettant de maintenir l'éligibilité de la commune au nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire.

Adhésion au Syndicat Durance Ventoux :

Le Conseil se prononce pour l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux Durance Ventoux, à compter du 1^{er} janvier 2014. Les modalités retenues sont les suivantes : transfert du contrat en cours de délégation de service public au Syndicat jusqu'à son terme le 31 décembre 2014. A compter du 1^{er} janvier 2015, application aux usagers des tarifs du syndicat pour la tranche 1 (0 à 120 m³/an) et alignement progressif

des tarifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour la tranche 2 (plus de 120 m³ /an). La délibération sera transmise au Syndicat qui soumettra l'adhésion de la commune au Conseil syndical. En cas d'avis favorable, le Syndicat saisira ses communes membres qui auront trois mois pour se prononcer. Au terme de cette procédure le Préfet prendra un arrêté reconnaissant l'adhésion et le nouveau périmètre syndical

Conditions d'amortissement des subventions d'équipement versées : Suite à la réforme de l'instruction budgétaire et M14 au 1er janvier 2006, les subventions d'équipement s'imputent directement en section d'investissement et doivent faire l'objet d'un amortissement, dont la durée est fixée en fonction de la durée de vie du bien financé.

Le Conseil approuve le mode d'amortissement linéaire et adopte les durées suivantes :

- biens mobiliers, matériel et études : 5 ans
- bâtiments et installations : 15 ans
- projets d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans

Désignation des membres de la commission de délégation de service public :

La procédure de délégation de service public nécessite l'intervention d'une *commission de délégation de service public* élue par le Conseil, pour procéder à : l'ouverture des plis contenant les candidatures, l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre, l'ouverture des plis contenant les offres et la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Cette commission comprend le Maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Ont été élus :

Titulaires : Daniel LACROUX, Michel PELISSIER et Alain RAMOINO.

Suppléants : Amélie BARTOLO, Philippe GEREN et Etienne KLEIN.

QUESTIONS DIVERSES

VIDEOPROTECTION

Il faut se rendre à l'évidence, depuis quelques années la délinquance a augmenté dans tout le Vaucluse - mais pas seulement. Les Municipalités ont donc été conduites à s'en prémunir dans la mesure du possible, notamment en installant des systèmes de vidéoprotection. C'est ainsi, qu'autour de nous, la plupart des communes voisines s'en sont équipées ou sont en cours de le faire. Les élus ont donc souhaité que notre village en fasse de même.

Une étude approfondie avec le *Référent* de la Gendarmerie (qui est intéressée au premier chef par les déplacements des véhicules) a été entreprise, et des emplacements pour les caméras définis : il s'agira de protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords, de

surveiller le trafic routier et de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol. La mise en oeuvre de la vidéo-protection doit respecter les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées. Une demande d'autorisation a été déposée auprès du Préfet.

TRAVAUX VOIRIE

Sont en cours ou prêts d'être engagés, des travaux de rénovation ou de création concernant : *la rue de la Marmaïo, le trottoir entre l'entrée du camping et le giratoire, la Montée des Félibres, la rue du Moulin (avec l'enfouissement des réseaux), l'automatisation du portail du jardin de la Treille, la climatisation de la*

Crèche et du Jardin d'enfants, une nouvelle structure de jeux à l'école élémentaire, le renouvellement des rideaux muraux de l'Arbousière et la mise aux normes d'une partie de l'éclairage public.

PLU

Un Conseil Municipal exceptionnel (23/09), devra arrêter par délibération le projet de PLU, qui sera ensuite soumis pour avis aux personnes associées à son élaboration. Celles-ci auront un délai de trois mois pour se prononcer. Ensuite, le projet sera soumis à enquête publique pendant un mois, avant son approbation définitive.

Prochaine réunion du Conseil

Lundi 7 octobre à 18h30

INFOS GENERALES

Pour écrire au **BM**
bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 04 90 23 16 16
Infirmières

Mme DEMEURE-LAURENT

Cabinet 04 90 22 50 97

Domicile 04 90 83 97 14

Portable 06 12 13 62 36

Mme RABBIA-LAUTIER 06 87 55 8014

Mme LANZALAVI 06 84 53 62 22

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 810 33 35 84

Gaz 0 810 89 39 00

Centre Antipoison 05 61 77 74 47

VISITE DES SENATEURS

Les Sénateurs de Vaucluse rendent visite régulièrement aux communes du département, à la rencontre des élus qui ont ainsi l'occasion de faire part de leurs préoccupations du moment, et mettre en avant certains dossiers.



Le mois dernier, ce sont **Alain Milon** et **Alain Dufaut** qui sont venus à la rencontre de la Municipalité, rencontre au cours de laquelle il a surtout été question des nombreuses modifications adoptées - ou en cours d'adoption - au sujet du mode de scrutin pour les élections à venir, qu'il s'agisse des Municipales, des Européennes ou bien encore des Cantonales. Un échange nécessaire des deux côtés, sur un mode cordial constructif.



CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Nous avons indiqué dans le précédent BM que, pour la 3^e année consécutive, notre village avait reçu le 1^{er} Prix des villages fleuris dans sa catégorie, ce qui le rend éligible pour l'obtention d'une *Fleur*.

Pour y prétendre, il restait une épreuve à surmonter : celle de la décision d'un Jury départemental, qui au cours d'une visite le 13 septembre a parcouru le village et noté tous les éléments susceptibles d'entrer en ligne de compte dans son appréciation.



Dans un premier temps, les élus et le personnel concerné ont été conduits à répondre à un questionnaire très détaillé et sans concessions.

Le verdict est attendu pour le mois d'avril prochain, après les élections municipales.

PLAFONNEMENT DES FACTURES SUITE A UNE FUITE D'EAU

Le **dispositif WARSMANN** permet de limiter le montant de votre facture, en cas de fuite survenue sur les canalisations après le compteur d'eau de votre habitation.

Il concerne :

- uniquement les locaux d'habitation, occupés à titre principal ou secondaire, en habitat individuel ou collectif,
- les fuites sur les **canalisations après compteur** (tuyaux, raccords, coudes, vannes et joints). Les fuites dues à des appareils ménagers (ex: lave-linge) et à des équipements sanitaires (ex: chasse d'eau) ou de chauffage (ex: cumulus) ne sont pas couvertes.

- les consommations anormales **d'au moins 2 fois le niveau de consommation moyen de l'abonné**.

Ainsi, un abonné ayant consommé en moyenne 100m³ entre deux relevés d'avril à octobre au cours des années précédentes, dont la consommation serait passée à 400m³ d'avril à octobre 2012 est éligible. Il entre clairement dans le cadre du dispositif, puisque la consommation dépasse les 200m³, soit deux fois celle de référence de l'abonné.

L'abonné doit :

- attester l'**existence** et la **réparation** de la fuite par un plombier
- sa facture sera alors plafonnée au double de la consommation de référence
- les volumes liés aux fuites d'eau ne rentreront pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

A compter du 01/07/2013, le service de l'eau est dans l'obligation d'informer individuellement tout abonné ayant une consommation «anormale».

ETAT CIVIL AOUT

DECES

BOYER Germaine Vve TURC	1
GILHODES Gisèle	6
POYNARD Simone	10

NAISSANCES

POMMEL Léo	8
------------	---

MARIAGES

ETSCHMANN Christophe/BRAHIC Anne-Lise	3
PERUS Hen drik/BREITFELD Isabelle	3
LESCOUET Jérôme/MARATRAT Jennifer	3
ABRUZZESE Gilles/OMGBA SIDA Colette	10
SIMON Henri/BRAUD Véronique	10
DE ARBUES MOREIRA João/HURMEL-MARTINEZ Emeline	10

Plateforme d'Accompagnement et de Répit

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit fait partie du Dispositif Alzheimer du Centre Hospitalier de L'Isle sur la Sorgue. Elle intervient auprès des aidants familiaux de proches atteints de pathologie neuro-dégénérative (Alzheimer ou autres).

Elle nous propose le **jeudi 10 octobre** de 16h30 à 18h30, salle Anfos Tavan, une intervention de D. MICHEL, Psychologue, sur le thème :

Comment communiquer avec une personne ayant des troubles de la mémoire et du langage ?

Pour plus de renseignements, merci de contacter la Plateforme d'Accompagnement et de Répit au 04 90 21 36 03 ou par mail : plateforme.repit@hopital-islesursorgue.fr

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit fait partie du Dispositif Alzheimer du Centre Hospitalier de L'Isle sur la Sorgue. Elle intervient auprès des aidants familiaux et professionnels de proches atteints de pathologie neuro-dégénérative (Alzheimer ou autres).

La Plateforme a comme missions d'informer, conseiller, écouter les aidants ; leur proposer et les orienter vers des solutions de répit (hébergement temporaire, accueil de jour...) et les soutenir psychologiquement.

OPERATION BRIOCHES

Cette manifestation menée au plan national au bénéfice de l'**Enfance Inadaptée** (ADAPEI), aura lieu les **12 et 13 octobre**. Les brioches vous seront proposées samedi matin place de la poste, et dimanche à la sortie de la messe. Merci de réserver le meilleur accueil aux bénévoles qui vous les proposeront.

Adhésion de la Commune au Syndicat des Eaux Durance Ventoux :

En 2009, la commune s'est retrouvée confrontée à une pollution à l'E.T.B.E. A la suite de cet événement, une réflexion a été engagée pour trouver une solution afin de garantir aux usagers la fourniture en eau potable si une nouvelle pollution intervenait. C'est ainsi qu'ont été réalisés les travaux d'interconnexion des réseaux de Châteauneuf de Gadagne et du Syndicat des Eaux. Parallèlement, la Commune a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, avec comme objectif, d'accompagner l'augmentation de sa population.

La commune devait donc réfléchir à une alimentation en eau supplémentaire. L'augmentation du débit du captage actuel avait été envisagée puis abandonnée. Les travaux d'interconnexion étant déjà réalisés, il est apparu rationnel de se rapprocher du Syndicat pour une adhésion de la Commune. Le préalable indispensable à cette démarche était cependant la finalisation du schéma d'alimentation en eau potable (établi par un Cabinet spécialisé), le Syndicat souhaitant connaître la charge des investissements à venir sur Châteauneuf de Gadagne. Le schéma définitif a été présenté fin 2012 au Syndicat, qui a ensuite formulé une proposition à la commune.

Le Schéma d'Alimentation en eau potable a conclu à :

La difficulté d'augmenter la capacité du captage du marché, difficilement conciliable avec l'urbanisation envisagée dans le cadre du P.L.U. En effet, l'augmentation du débit nécessiterait la définition d'un nouveau périmètre qui entrainerait l'inconstructibilité des zones concernées. Ce schéma préconise donc, pour bénéficier d'une autre ressource en eau, de **finaliser l'interconnexion** qui permettrait de répondre aux besoins futurs de la commune.

La nécessité de programmer le renouvellement du réseau (33 km) et de remplacer rapidement les canalisations en fonte dont 4,5 km ont été identifiées comme de la fonte grise (eaux rouges) et 4,2 km en fonte « indéterminée » soit 8,2 km de canalisations en fonte.

L'obligation de supprimer les 197 branchements plomb.

C'est donc au vu de ces éléments que le Conseil Municipal avait à se prononcer sur le choix d'un **maintien de notre captage actuel ou d'une adhésion au Syndicat Durance-Ventoux.**

HYPOTHESE 1 - Captage actuel

Cette hypothèse implique des investissements nécessaires qui impacteraient le prix de l'eau, selon les estimations suivantes :

La finalisation de l'interconnexion

Plusieurs configurations ont été chiffrées pour permettre l'alimentation en eau de la commune via l'interconnexion. Voici les chiffres de la solution *moyenne* :

Coût d'investissement	Incidence sur le prix de l'eau
1 950 K€	0,44 €/m ³

Le renouvellement des réseaux

Montant total	Incidence pour 2% de renouvellement /an
5 603 K€	0,38 €/m ³

Les branchements plombs

Montant total	Incidence pour 2% de renouvellement /an
215 K€	0,10 €/m ³

Synthèse des coûts et impact sur la facture d'eau

Ce tableau présente l'incidence au m³ si les investissements étaient lancés dès 2015, pour un volume estimé à 248 200 m³.

Incidence au m ³	Investissement	Fonctionnement	Branchements plomb	Renouvellement Réseaux	Total
	0.44	0.02	0.10	0.38	+ 0.94

Le budget de l'eau est intégralement financé par la redevance perçue auprès de l'utilisateur. Pour faire face aux investissements mentionnés, la commune n'aurait d'autres choix que d'augmenter la redevance perçue.

HYPOTHESE 2 - Adhésion au Syndicat

Répartition de l'investissement sur un plus gros volume :

Le Syndicat des Eaux regroupe 27 communes et distribue l'eau à 48 000 abonnés, ce qui représente un volume de l'ordre de 6 900 000 m³. (6 864 885 m³ en 2011). Sur ce volume, l'incidence au m³ des investissements pour Châteauneuf de Gadagne est, dans le *scénario moyen*, de :

Incidence au m ³	Investissement	Fonctionnement	Branchements plomb	Renouvellement Réseaux	Total
	0.015	0.001	0.004	0.014	+ 0.034

Bénéfice de conditions économiques plus avantageuses dans le contrat d'affermage

Avec son faible volume, la commune ne peut, lors des procédures de délégation de service public, négocier une rémunération modérée du fermier. En conséquence, afin que le prix de l'eau ne soit pas trop élevé, elle limite la redevance communale, ce qui entraîne des difficultés à financer les investissements.

La facturation progressive

Actuellement pour les usagers de Châteauneuf de Gadagne plus la consommation est élevée, plus le prix au m³ baisse. Ainsi on relève des consommations de particuliers jusqu'à 2400 m³ / an. Une famille qui maîtrise sa consommation pour limiter sa facture d'eau sera pénalisée par rapport à ces gros consommateurs. Or, le Syndicat a mis en place des tranches de consommation. Plus on consomme, plus on paye. Cette politique a pour objectif de préserver à long terme la ressource en eau.

Les modalités proposées par le Syndicat

Le contrat de délégation de service public actuel serait transféré en cas d'adhésion, de la commune au syndicat le 1^{er} janvier 2014. **En 2014**, tous les usagers de la commune seront facturés selon le contrat en cours.

A compter du **1^{er} janvier 2015**, les Castelnovins qui consomment moins de 120 m³ bénéficieront des mêmes conditions que les autres usagers du Syndicat. Pour les usagers qui dépassent les 120 m³, la tarification sera progressivement alignée sur celle appliquée aux autres usagers du Syndicat pour atteindre le même tarif au **1^{er} janvier 2018**.

LES ÉLÉMENTS QUI ONT CONDUIT AU CHOIX DE L'ADHÉSION

Les conséquences sur la facture d'eau

**Consommation inférieure ou égale à 120 m³ /an
(majorité des usagers) :**

En 2014, les usagers de Châteauneuf de Gadagne paieront pour 120 m³, **184,14 € TTC** (172,03 € TTC en 2013).

A titre indicatif, les usagers du Syndicat auront une facture de **185,23 € TTC** soit une différence de 1,09 € TTC pour 120 m³

PRIX TTC	COMMUNE	SYNDICAT
Distribution	139,83	143,46
Organismes publics	44,31	41,78
Total TTC	184,14	185,23
Prix au M³ pour 120 m³	1,53	1,54

NB. Cette facturation ne concerne que l'eau potable. L'assainissement fait l'objet d'une facturation séparée.

En 2015, les usagers de Châteauneuf de Gadagne seront intégrés au contrat du Syndicat et la facture pour 120 m³ est estimée à 188,50 €/TTC, soit un coût au m³ de **1,57 €**. Soit une augmentation pour 120 m³ de **3,27 € TTC/an** par rapport à 2014.

Pour les usagers qui consomment plus de 120 m³/an :

Le Syndicat pratique des tarifs progressifs par tranche de consommation :

Tranche 1 : de 0 à 120 m³ (60 M³/semestre)

Tranche 2 : plus de 120 m³

Du fait de l'adhésion de la Commune au Syndicat, ces tranches s'appliqueront aux Castelnovins à compter de **2015**. Cependant, pour la **tranche 2**, les tarifs seront alignés **progressivement** jusqu'au 31 décembre 2017.

A titre indicatif, figurent ci-dessous les tarifs qui seront appliqués aux usagers de Châteauneuf de Gadagne de 2015 à 2017,

par comparaison aux tarifs des autres usagers du syndicat.

2015		
Prix au m ³ TTC	Castelnovins	Usagers Syndicat
Consommation de 120 m ³	1,57	1,57
Consommation de 200 m ³	1,57	1,70
Consommation de 300 m ³	1,57	1,77
Consommation de 500 m ³	1,57	1,82

2016		
Prix au m ³ TTC	Castelnovins	Usagers Syndicat
Consommation de 120 m ³	1,60	1,60
Consommation de 200 m ³	1,65	1,73
Consommation de 300 m ³	1,68	1,80
Consommation de 500 m ³	1,70	1,85

2017		
Prix au m ³ TTC	Castelnovins	Usagers Syndicat
Consommation de 120 m ³	1,63	1,63
Consommation de 200 m ³	1,72	1,76
Consommation de 300 m ³	1,77	1,83
Consommation de 500 m ³	1,81	1,89

On constate qu'en **2015, le tarif au m³ sera identique** quelle que soit la tranche de consommation. A partir de **2016, le tarif au m³ deviendra progressif** : plus les usagers consommeront et plus il sera élevé. L'alignement sur les tarifs du Syndicat deviendra effectif au **1er janvier 2018**. Cette période de transition a été négociée avec le Syndicat pour permettre aux *gros* consommateurs de maîtriser progressivement leur facture d'eau.

Conclusion : L'adhésion au Syndicat des Eaux permet le financement d'investissements pour améliorer la qualité de l'eau et garantir une production adaptée au nombre d'habitants, sans toucher au périmètre de captage du marché. Pour autant, la facture des usagers qui consomment moins de 120 m³/an n'augmentera pas. En revanche, celle des gros consommateurs sera plus élevée, avec une augmentation étalée sur 3 ans. Cette progressivité est conforme à la logique de la préservation de la ressource en eau. Si la Commune avait décidé de ne pas adhérer au Syndicat, elle aurait eu à prendre en compte la progressivité des tarifs et également augmenter la facture de tous les usagers (d'environ 0,90 €/m³) afin de financer les investissements nécessaires et de continuer à bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau.

LE SYNDICAT MIXTE EAUX DURANCE-VENTOUX



Le Syndicat a été créé le 26 novembre 1946. Il regroupe aujourd'hui 27 communes (pour une population d'environ 100 000 habitants).

Les communes adhérentes ayant transféré au Syndicat leur compétence en matière d'eau potable, celui-ci a, par conséquent, une mission de service public. Il regroupe les volontés et moyens afin d'assurer la production et la distribution de l'eau potable dans les communes membres.

Le **Syndicat Durance Ventoux** a confié la gestion et l'exploitation du service à la **SDEI** (le fermier). La SDEI a donc en charge la distribution d'une eau de qualité conforme à la réglementation, l'entretien des réseaux, ainsi que les relations avec les abonnés (facturation, problème sur le réseau, branchements...). **Le syndicat, quant à lui, réalise les investissements nécessaires.**

ECOLE SAINT CHARLES

Les élèves de l'école Saint Charles étaient heureux de retrouver le chemin de leur école et d'amorcer une nouvelle année scolaire, remplie de nouveaux projets pour l'équipe éducative. Le thème amorcé l'an dernier sur les *Peuples du Monde* sera poursuivi et approfondi dans chacune des classes, dans le cadre d'un projet interdisciplinaire, avec l'aide de nombreux partenaires et associations. L'aboutissement de ce travail ambitieux sera présenté à nouveau à l'occasion de notre grande kermesse annuelle.

C'est un événement qui connaît un fort succès et que les enfants, entourés de leur famille, attendent avec impatience tant l'ambiance est agréable ! Nous en profitons pour remercier toutes les personnes présentes durant notre fête qui viennent nous témoigner leur soutien ainsi que leur sympathie.

Chers parents, si vous êtes intéressés par une inscription dans notre petite école primaire (maternelle et élémentaire), n'hésitez pas à contacter durant toute l'année, Mme Sabrina MARTEL, le chef d'établissement, au 04 90 22 43 22. Nous n'avons que très peu de places disponibles.

AKWABA

Samedi 5 octobre :

21h - Soirée reggae avec King Lorenzo

Samedi 19 octobre :

10h - Atelier d'Éveil Musical Parent/Enfant
A partir de 16h : La Nuit du Folc avec le Foyer Rural de Gadagne !

16h - 18h Stage d'initiation aux danses traditionnelles adultes et enfants à AKWABA, avec Dançar au País - Gratuit !

19h - Salle de l'Arbousière : apéritif offert, restauration maison, buvette.

21h jusqu'à l'aube : Balèti !

2h - Scène Ouverte (inscriptions auprès du FRL) et soupe à l'oignon.

Samedi 26 octobre :

21h - Soirée soul / hip hop avec Dafuniks et P.H.M.

Du lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre, retrouvez le festival familial «Clowns d'Automne, Cirque Divers»

Toutes les infos sur www.akwaba.coop.

LI BON VIVÈNT

Mardis 8 et 22 octobre : Jeux de société à 15 h, salle Anfos Tavan.

Samedi 26 octobre : Sortie à Penedis avec après-midi dansant (50 €).

N'oubliez pas de vous inscrire pour le repas dansant du **dimanche 3 novembre** à 12h30, salle de l'Arbousière, animation Jean-Marie Lombardi. (Adhérents : 30€, non adhérents : 35€)

Inscriptions et renseignements :

Eliane Rolland : 06 30 63 63 54

Hervé Hugues : 06 71 52 71 96

Courriel : asslv@laposte.net

la Strada

Mercredi 9 octobre, 20h30 aux Pénitents

CAMILLE CLAUDEL 1915

(Juliette Binoche, Jean-Luc Vincent, Robert Leroy...)

Hiver 1915. Internée par sa famille dans un asile du sud de la France – là où elle ne sculptera plus – chronique de la vie recluse de Camille Claudel, dans l'attente d'une visite de son frère, Paul Claudel.

QUARTIER LIBRE

Début et reprise de l'atelier théâtral **Adultes** ouvert à toutes et à tous, **tous les mercredis de 18h à 19h30**, Salle Anfos Tavan. Adhésion association: 20€, cotisation annuelle: 90€ (possibilité de paiement en plusieurs fois). Renseignements: **04.90.22.53.37 ou 06.77.89.10.68**

La Troupe Quartier Libre reprend ses répétitions après ses représentations de son spectacle à la cave Terres d'Avignon de Morières au Festival Off d'Avignon qui a emporté un vif succès.

ASSOCIATION FEHD

L'association FEHD (*Femmes Enfants Haïti Demain*) vous informe de l'ouverture de la Boutique de la FEHD, début octobre.

Vente d'articles d'occasion à petit prix : vêtements ; vaisselle ; livres : cd, artisanat, jouets, cadeaux, etc...

1, rue du Portail du Thor à Gadagne.
Tél. 04 90 22 01 18 / 06 24 58 07 34

VIE PAROISSIALE

Rentrée Catéchèse

Les inscriptions au catéchisme et à l'aumônerie ont permis de retrouver une quarantaine d'enfants qui vont ainsi avec leurs curés et leurs catéchistes cheminer sur les chemins de la foi. Vous pouvez toujours inscrire votre enfant le mercredi de 10h30 à 12h à la maison Paroissiale. Les cours de catéchèse commencent par l'éveil à la foi, dès l'âge de **7/8 ans** (à partir du CE1) pour se poursuivre jusqu'en 3^e.

Denier de l'église

Nous arrivons au dernier trimestre de l'année et nous vous remercions de penser à votre versement au denier de l'Église 2013. Merci à ceux qui ont déjà participé à ce geste qui permet à notre diocèse d'assurer une rémunération à nos prêtres qui sont à votre écoute et à votre service pour tous les instants de votre vie.

Concerts

Notez dès à présent le concert qui sera donné dans notre église le **Samedi 19 octobre** à 20h par le *Choeur des Collines* sous la direction de Sylvie Abbes et avec la participation d'une chorale de Gréoux les Bains.

Deux autres concerts sont en préparation, l'un avec l'association A.V.E.C. l'autre avec l'ensemble vocal *Choriantes*. Nous vous en reparlerons pour préciser dates et heures.

FOYER RURAL

Activités

Les activités du FRL ont repris le 9 septembre. Les inscriptions dans quasi toutes les disciplines sont encore ouvertes. N'hésitez pas à venir profiter de deux cours d'essai gratuits pour la ou les activités choisies.

Vous pouvez vous procurer le programme des activités auprès de la mairie, à la bibliothèque, à l'école, ou consulter le site web du FRL : www.frlgadagne.fr

Permanence ouverte au public : Le mercredi de 9h à 12h – 2^{ème} étage de la mairie – 04.90.22.12.63 -

Section Musicale

Profitez du fait qu'il reste quelques places disponibles pour les cours d'**Accordéon** et de **Piano** ; en cours collectif ou cours Individuel.

Retrouvez les coordonnées des contacts sur le site internet du FRL, ou contactez le FRL au 04.90.22.12.63

Évènement le Samedi 19 Octobre : Nuit du Folc 2013 !

On danse, on danse, et on danse !! Bonne humeur assurée...

Toutes les infos et bulletins d'inscription au FRL ou sur le site www.frlgadagne.fr

NUIT DU FÒLC 2013
Samedi 19 Octobre 2013
Salle L'Arbousière - Châteauneuf de Gadagne (84)

A L'AKWABA
16h - 18h Initiation
Aux Danses Traditionnelles
Enfant / Adulte (gratuit)

SALLE L'ARBOUSIERE
19H00 Apéritif offert
Buffet
20H00 BAL avec - Manjo Pelis -
2h00 Scène ouverte et soupe à l'oignon
Dès l'aube Petit-Déj... pour les plus vaillants !

Pré-vente billetterie (20 à 25% de réduction)
De 8.00€ à 30.00€ : 9€ (adulte) / 7€ (10-18 ans) / gratuit (- de 12 ans)
Après le 12 Oct. : 12€ (adulte) / 9€ (10-18 ans) / gratuit (- de 12 ans)

Danse Trad

Les 2^e et 4^e vendredis du mois au Château de la Chapelle, salle des expositions. Gratuits et ouverts à tous.

Prochains ateliers :

vendredi 11 octobre, 19h-0h (19h : les confirmés commencent | 20h : les débutants les rejoignent). Apportez votre pique-nique à partager.

vendredi 25 octobre, 19h30-21h (tous niveaux) – **Date à se faire confirmer auprès de Mireille au 04 90 22 04 42.**

Rappel : Arrêt des activités pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances de la Toussaint, pas de cours du 21/10/12 au 03/11/12.

Reprise des cours le lundi 4 novembre.

MEDIATHEQUE

Zoom sur le site Internet de la médiathèque

La médiathèque vous propose de :

- ♦ connaître les dernières animations en date,
- ♦ découvrir les coups de coeur de l'équipe et les nouvelles acquisitions de CD, DVD, livres...,
- ♦ faire des recherches sur le catalogue enrichi d'extraits musicaux, de bandes-annonces, de jaquettes,
- ♦ consulter votre compte, prolonger et réserver les documents de chez vous.

Rendez-vous sur : www.mediathèque-chateaufdegadagne.fr

Ateliers informatiques

Médiathèque : découvrir son site Internet

Samedi 5 octobre : 2 sessions -10h15-11h et 11h15-12h.

Sur réservation (8 personnes max. par session)

Prendre en main son PC

Samedi 19 octobre - 10h30-12h

Sur réservation (4 pers. max.)

Le mois « Camille Claudel »

Pour (re)découvrir la vie et l'œuvre de Camille Claudel, sculptrice française du début du XXe siècle, la médiathèque vous propose, en partenariat avec le cinéma La Strada :

Projection du film « **Camille Claudel, 1915** »

Mercredi 9 octobre à 20h30, Salle des Pénitents

Conférence « **Camille Claudel à Montdevergues** »

Mercredi 16 octobre à 19h30, Michel Deveaux, auteur du livre *Camille Claudel à Montdevergues* (L'Harmattan, 2012)

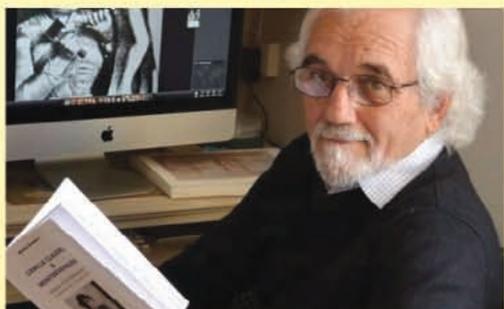
Exposition « **Camille Claudel** »

Du 4 octobre au 18 octobre aux heures d'ouverture de la médiathèque

Panneaux et sélection de livres réalisés par les bibliothécaires de Châteauf de Gadagne sur la vie, les œuvres et les années d'internement de l'artiste.

PAGES PROVENCALES

Actualité municipale oblige, les pages centrales de ce bulletin sont consacrées à un sujet d'importance : l'eau. Vous retrouverez prochainement les **pages provençales** avec notamment une interview de notre concitoyen Michel Deveaux, auteur de *Camille Claudel à Montdevergues, Histoire d'un internement*. (voir aussi l'annonce de la Médiathèque).



LES CAVALIERS DU COMTAT

Nous avons enfin repris les cours dans la plus grande joie et bonne humeur. Les inscriptions sont toujours ouvertes si votre enfant, adolescent ou vous même adulte, souhaitez apprendre l'équitation dans la joie, la complicité et le calme.

Les cours collectifs se déroulent les mercredis ou samedis : alors venez choisir votre horaire. En semaine nous proposons des cours particuliers ou balades en fonction de vos goûts et de vos demandes.

Au Cavaliers Du Comtat règne une équitation paisible et familiale, où tout le monde trouve sa place.



Nous avons organisé le 22 septembre une journée du cheval et le public était au rendez-vous. Il y a eu des démonstrations de dressage, de longe et même des balades pour les enfants.

En septembre nous sommes allés au domaine équestre du Poët en concours complet et nous sommes arrivés premiers avec Marion sur *Cristale* et avons aussi fait une 21^e place avec Marine sur *Natasha*.

Pour le reste des activités nous prévoyons le 27 octobre le *halloween des poneys* : c'est une activité-jeu qui est ouverte à tous, et pour laquelle plein de bonbons sont à croquer.

Pour tous renseignements :

Marie-Charlotte au 06 60 08 43 76.

RANDO TELETHON

Une randonnée sera organisée au profit du prochain Téléthon, le **dimanche 6 octobre**.

Départ donné sur Campbeau **dès 8h30**.

3 circuits (5, 10 et 15 km) avec découverte des caves viticoles.

Participation : 2 € minimum

VELO CLUB LE THOR GADAGNE

Comme annoncé lors de l'article précédent, le club a organisé, le 8 septembre, la journée des trophées des anciens présidents et coureurs. Le matin, soixante et dix coureurs de la catégorie *pass cyclisme* se sont disputés le *souvenir Raymond Robert et Marcel Bernard*. L'après-midi, les jeunes, minimes et cadets, ainsi que les benjamines, minimes et cadettes se sont affrontés lors du *souvenir Denis Thurin*. Enfin, la journée s'est terminée par la course des féminines juniors seniors. Il est dommage que les conditions climatiques annoncées aient découragé certains coureurs extérieurs car, malgré cela, cent soixante et dix coureurs ont pris part aux épreuves. Félicitations à toutes les mamans de coureurs qui ont participé à la course des féminines. La remise des récompenses effectuée par le maire du Thor a clos cette belle journée. Un grand merci à Alain Bier qui s'est occupé de toutes ces récompenses. Le club remercie aussi tous les bénévoles qui par leur aide ont permis la réussite de cette journée.

Le 7 septembre, le club a participé aux journées des associations organisées par les communes du Thor et de Châteauf de Gadagne ce qui a permis de recruter de nouveaux et de nouvelles adeptes de tous âges. Le 21 septembre, le club a tenu un stand lors de la journée des enfants au parc de l'Arbousière.



Maintenant, les coureurs adeptes de cette spécialité vont pouvoir s'adonner aux plaisirs du cyclocross dans les sous-bois de la région. La saison a commencé le 15 septembre à Pont de Chérucy en Rhône Alpes et déjà de bons résultats ont été enregistrés avec trois coureurs qui ont terminé deuxième de leur catégorie. Un stage de perfectionnement a eu lieu le samedi 21 septembre sur le plateau de Châteauf de Gadagne et comme chaque année, les plus costauds envisagent de participer, afin de s'aguerrir, aux épreuves du challenge national qui auront lieu cette année à Saint Etienne les Remiremont (88), Quelneuc (35) et Flamanville (50).

Jardin d'Automne

Le 6 octobre, la Nature et le Jardin s'installent au Château de la Chapelle et dans les allées du parc.

Jardin d'Automne proposera pour la 3ème année un programme riche et varié, convivial et ouvert à tous les publics.



Dimanche
6 octobre 2013

Château de la Chapelle

Chateaufort de Gadagne

Entrée libre de 9 à 18h

JARDIN D'AUTOMNE

Plantes de la Bible
Jardin des sortilèges

La coccinelle et les insectes auxiliaires

Marché aux plantes

Expositions • Conférences • Stands • Ateliers
Itinéraires • Musique • Gros aux plantes

De l'univers fascinant des plantes saintes, des jardins de curé au monde mystérieux des plantes magiques et maléfiques, nous explorerons un nouveau chapitre de la richesse botanique qui nous entoure sous forme de conférences, d'expositions, d'ateliers et, pour clore la journée, une représentation théâtrale dans le jardin de la Noria : *Les douces vénéneuses*. Pour faire le point sur la coccinelle et s'intéresser aux autres insectes jardiniers, un grand nombre d'intervenants seront présents. Hôtels et nichoirs à insectes ne devraient plus être un secret pour vous grâce aux nombreux ateliers présents. Les stands vous inviteront à rencontrer des acteurs engagés dans la préservation de notre biodiversité et les techniques du jardin naturel.

Le traditionnel troc aux plantes côtoiera un grand marché aux plantes avec la présence d'un bel éventail de pépiniéristes de la région. L'automne reste une époque privilégiée pour les plantations et plus que jamais dans notre région.

Le Domaine de la Chapelle qui jouxte le Château proposera cette année encore une agréable visite autour du vin. De nombreux artistes seront présents à ce rendez-vous : musiciens, plasticiens, peintres, viendront eux aussi ouvrir les portes du jardin vers l'imaginaire.

Tous les détails de ce programme sur notre site : www.les-pimprenelles.com ou au 0681556460 et lespimprenelles@sfr.fr.

Les personnes désireuses d'apporter un petit coup de main à cet événement restent les bienvenues.

Entrée gratuite de 9h à 18h. Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Buvette et restauration sur place

Faites courir l'information autour de vous.

PER LI CAMIN DE LA DROUMO

(seguido e fin)

Countuniant moun camin, siéu lèu en vисто de Sant-Beneset-en-Diès. La fam me curo, m'assète dins l'erbo, apiela à n'un tihòu que m'ombrejo, e dine d'un tros de saussissot, d'un taïoun de meieto de cebo, d'un froumajoun de cabro e d'uno poumo reineto, tout en admirant Sant-Beneset, basti en loungour sus un cresten de roco.

Vesite la souleto carriero e la pichoto glèiso viyant sus lou cementèri coume lou pastre sus soun troupeu. Escalade li pan de muraio que fuguèron li barri dóu castèu pèr avé un badareu mestrejant lou vilage. Redavale en silènci de pòu de reviha la calamo dóu liò.

Ma veituro m'espère sus la placeto, mai fai aquí coumo uno escomò à n'aquest endré, monte tous-tèms segnouregèron li carreto. M'en vau à regret. Quauquis amèu, e pièi me veici à Sant-Nazari-lou-Desert, monte quatre siècle de tèms, visquèron quauquis-un de mis aujòu. Traverse Vauvènt, La-Mouto-Chalancoun, Cournihoun-sus-l'Oulo e Remuzat, monte se podon veire de vòu de Vautour. Traverse l'Eigo e rejougne lou còu Soubeiran quèro, de segur, asata pèr li diligènço, mai que l'es plus pèr li veituro. Encaro uno tiero de vilajoun dóu noum vieanchoun mai pouèti, Lou-Pouet-Sigilat, Belo-Coumbotarendou, Sant-Sauvaire-Gouvernet, Santo-Jalo e sa gleiso classado mounumen istòuri. Despièi lou còu d'Ei, ai uno magnifico vисто em'un èr embauma per li lavando que fan coumo un reba d'un cèu immense e linde.

M'estire sus la tepo d'un prat en pèndo, e espinche uno tartarasso que fai l'alo-morto en bousco de ratugno.

Moun esperit s'escapo pèr vouga vers d'inaccessible tremount. Sièu plus rèn sinoun uno infimo parcello d'aquest univers, ounte cresen agué uno certano impourtanço!

Lou tèms passo lèu, lou soulèu trecoulo! M'endraie sus la routo de moun oustau, reviscoula e lest à prendre la vido coume vèn, sènso remiéuta!

Pèire Courbet, de Castèu-Nòu

PAR LES CHEMINS DE LA DROME

(suite et fin)

Continuant mon chemin, je suis vite en vue de Saint-Bénézet-en-Diois. La faim me creuse, je m'assois dans l'herbe, appuyé à un tilleul qui m'ombrage, et je déjeune d'un peu de saucisson, d'une omelette aux oignons, d'un fromage de chèvre et d'une pomme reinette, tout en admirant Saint-Bénézet, bâti en longueur sur une crête de roche.

Je visite la seule rue et la petite église veillant sur le cimetière comme le berger sur son troupeau. L'escalade les pans de murailles qui furent les remparts du château pour avoir un coup d'œil sur tout le village. Je redescends en silence pour ne pas troubler le calme du lieu.

Ma voiture m'attend sur la petite place, mais elle est comme une injure à cet endroit où, de tout temps régnèrent les charettes. Je m'en vais à regret. Quelques hameaux, et puis me voici à Saint-Nazaire-le-Désert, où vécurent durant plus de quatre siècles, quelques uns de mes ancêtres. Je traverse Volvent, La Motte Chalancou, Cornillou-sur-l'Oule et Remuzat, où on peut voir des vols de Vautours. Je traverse l'Aigues et rejoins le col de Soubeyrand, qui était adapté pour les diligences, mais qui ne l'est plus pour les voitures. Encore une suite de petits villages aux noms vieillots mais poétiques : Le Poet-Sigilat, Belle-Combe-Tarendol, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte Jalle et son église classée monument historique. Depuis le col d'Ey, j'ai une vue magnifique et un air embaumé par les lavandes en fleurs qui font comme un reflet couleur du ciel immense et clair!

Je m'allonge sur l'herbe d'un pré en pente, et je regarde un engoulevant qui plane, à la recherche de souris.

Mon esprit s'évade pour voguer vers d'inaccessibles sommets. Je ne suis plus rien, sinon une infime parcelle de cet univers dans lequel nous croyons avoir une certaine importance!

Le temps passe vite, le soleil descend. Je m'achemine sur le chemin de la maison, revigoré et prêt à prendre la vie comme elle vient, sans rechigner !

LES MUSICALES DE L'ARBOUSIERE

Dimanche 13 octobre à 16 h

LOUKO DUO

(Violon - Violoncelle)



Un soir d'hiver de 2005, une petite caisse rencontre une grosse boîte... De leurs ouvertures s'échappent violon et violoncelle qui parlent forcément musique. Et réalisent qu'ils partagent la même passion. Coline et Lucie décident alors de créer **Louko** pour écrire une histoire commune faite de passion musicale, d'amitiés, de rencontres, de voyages...

Louko se présente dans des concours internationaux : Lucie et Coline ont obtenu en 2006 un premier prix de musique de chambre au concours Léopold Bellan à Paris.

Par ailleurs elles continuent à donner des concerts dans de nombreuses salles et participent à des festivals réputés.

ENTREE 12 € (gratuite pour les moins de 12 ans)

Renseignements 04 90 22 22 28